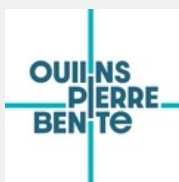


Attention à l'intoxication au monoxyde de carbone

Mis en ligne le 02 février 2017

Chaque année, particulièrement en hiver, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. De bons gestes et des règles de sécurité sont à connaître concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne. Pour limiter les risques d'intoxication, il convient de :

- > aérer au moins dix minutes tous les jours votre logement, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
 - > respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
 - > placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.
- > [Informez-vous : documents explicatifs](#) ⇨



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

► [HORAIRES \(HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?\)](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?)

@ **CONTACTEZ-NOUS**